



ZEC BATISCAN- NEILSON

**VALORISATION DU TERRITOIRE
FAUNIQUE EN HIVER ET SOMMAIRE
DES ACTIVITÉS RÉALISÉES DEPUIS
L'ACHAT DES MOTONEIGES EN 2023**

ZEC
Batiscan-
Neilson

La Zec Batiscan-Neilson, guidée par une passion pour la nature et la préservation de son écosystème, a entrepris ces dernières années plusieurs investissements stratégiques visant à mettre en valeur son territoire faunique. La zec s'engage résolument à améliorer et mettre en valeur son territoire faunique pour offrir une expérience inoubliable à ses visiteurs.

Au cours des dernières années, d'importants investissements ont été réalisés, en mettant l'accent sur des activités hivernales telles que la pêche blanche, l'accès à de l'hébergement hivernal, l'identification pour la protection des ravages d'orignaux, le suivi sur les habitats en lac ainsi que sur l'identification des passages à gué en hiver incluant la présence à proximité de frayères pour l'omble de fontaine.

Pour y arriver, la zec s'est procuré en 2023 deux motoneiges. En plus d'accéder au territoire pour assurer le déroulement des actions mentionnées précédemment, cet achat permet à l'organisme d'offrir de l'hébergement et d'offrir certaines portions de chemins locaux.

Voici le détail des activités et/ou actions entrepris par la zec depuis l'achat des motoneiges

**À PROPOS DE LA
TARIFICATION HIVERNALE**

NOS ACTIVITÉS



OUVERTURE À L'ANNÉE DES ZEC POUR LA PÉRENNITÉ DU RÉSEAU

Le réseau provincial des zecs (Réseau Zec) prône l'ouverture à l'année des territoires afin d'assurer la pérennité du réseau et pour préserver les ressources fauniques du territoire. Cette stratégie s'inscrit dans le mandat de conservation de la Zec, assurant la pérennité des écosystèmes et la disponibilité des territoires pour les générations futures.

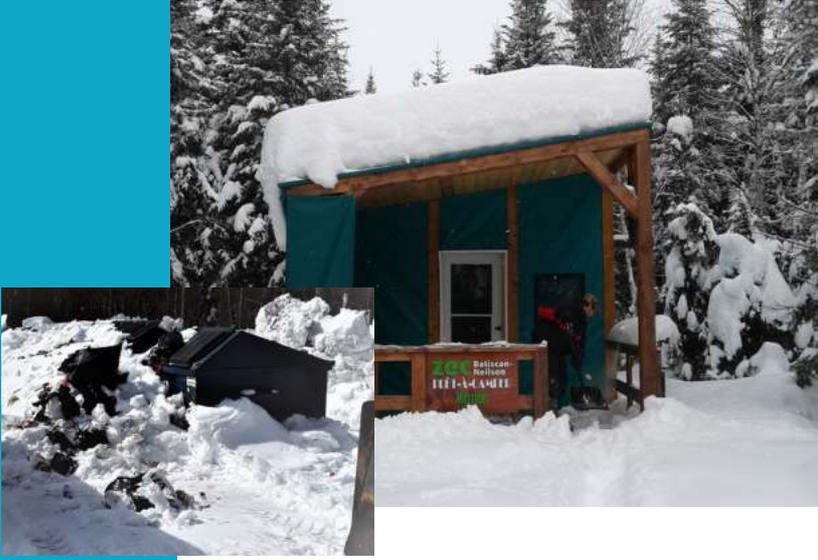
Elle rejoint également la direction à prendre par l'entité provinciale pour assurer la pérennité des organismes du réseau et de son autofinancement. Rappelons que les zecs génèrent de nombreuses journées touristiques dans les régions du Québec. Elles ont un chiffre d'affaires annuel de 14 millions de dollars et contribuent au maintien de plus de 600 emplois directs dans les régions du Québec. Les zecs forment aussi le seul réseau de gestionnaires fauniques à investir la totalité de ses bénéfices d'exploitation dans la conservation et la mise en valeur de la faune.



ACTIVITÉ DE PÊCHE BLANCHE

Depuis trois ans, la Zec propose l'activité de pêche blanche, offrant une expérience hivernale unique aux amateurs de pêche. Cette activité est à ses débuts et a présenté un certain succès auprès des pêcheurs habitués à pratiquer cette activité en hiver.

La zec est à peaufiner son offre et son approche pour attirer davantage des visiteurs avides de découvrir la magie de la pêche en période hivernale. Elle doit également maintenir un suivi de protection afin d'assurer les obligations de cette activité à l'égard du ministère.



ENTRETIEN DES CHALETS LOCATIFS, POSTE D'ACCUEIL ET PRÊT-À-CAMPER

Nos employés dévoués assurent l'entretien méticuleux des chalets locatifs, poste d'accueil et des prêt-à-camper. Les tâches incluent le ménage, le déneigement, et toute autre action nécessaire pour garantir le confort des visiteurs tout au long de leur séjour et assurer également la durabilité des infrastructures. L'équipe a également assuré le maintien de la propreté aux pourtour des postes d'accueil. Suite à de nombreuses interventions, la zec a décidé de retirer en 2023 une partie de ses conteneurs à déchets en période hivernale.



ACHAT DE GRATTES POUR L'ENTRETIEN DES CIRCUITS DE MOTONEIGE

Dans le souci d'offrir un service supplémentaire, la Zec a également investi dans l'achat de grattes. Celles-ci ont été acquises pour améliorer les conditions de circulation et d'accès aux sites tout en préservant l'intégrité des sentiers.



PRÉSERVATION DES SITES DE RAVAGES POUR L'ORIGNAL

La Zec, consciente de l'importance des sites de ravages pour l'orignal, met en œuvre des stratégies spécifiques pour minimiser le stress occasionné par des passages récurrents de motoneiges. Cette approche contribue à préserver les habitats et à assurer la santé de la population d'originaux. Elle s'inscrit également dans les mesures de protection adoptées par la zec suite au constat de la diminution constante du cheptel d'originaux dans la région.

NOS ACTIVITÉS



ANALYSE DES PARAMÈTRES PHYSICO-CHIIMIQUES EN HIVER

La Zec reconnaît l'importance cruciale de réaliser l'analyse des paramètres physico-chimiques des plans d'eau durant la saison hivernale, période neutre pour l'écosystème. Cette approche garantit une évaluation précise des habitats, contribuant ainsi à une gestion responsable des populations d'ombles de fontaine et d'ombles chevalier oquassa du territoire. En somme, grâce à ces informations, la zec sera à même de connaître les habitats à mettre en valeur et pourra définir les investissements à déployer au courant des prochaines années. La zec vise la récolte des paramètres sur près de 20 plans d'eau annuellement.

CARTOGRAPHIE DES CHEMINS LOCAUX ET IDENTIFICATION DES FRAYÈRES

Une cartographie détaillée des chemins locaux a été entreprise pour identifier les sentiers hivernaux qui traverseraient des cours d'eau renfermant des frayères. Cette démarche garantit une protection accrue des habitats sensibles et contribue à la préservation de la biodiversité. Elle a également permis de retirer à quelques endroits des débris de traverses laissés directement dans les frayères.



Les investissements et les initiatives récentes de la Zec Batiscan-Neilson pour la tarification hivernale reflètent un engagement profond envers la préservation de la nature, la durabilité, et une offre diversifiée pour les amateurs de plein air. Ces actions consolidées témoignent de la vision à long terme de la Zec pour un territoire faunique florissant et accessible à tous, tout au long de l'année.

En optant pour une tarification de l'accès au réseau hivernal, elle vient également consolider le principe d'autofinancement défini dans le mandat de l'organisme auprès du ministère, et ce en toute légalité. L'ensemble des fonds recueillis assurera à long terme la gestion du territoire, son accès et la pérennité des ressources fauniques tout en jouant de son rôle économique pour la région.

ZEC
Batiscan-
Neilson

CONCLUSION

ZEC
Batiscan-
Neilson

DROIT DE CIRCULATION HIVERNAL

Vous circulez présentement sur la ZEC Batiscan-Neilson, veuillez prendre note que vous devez avoir acquitté votre droit de circulation avant d'accéder au territoire avec votre véhicule, et ce, tout au long de l'année.

Le non-acquittement du droit de circulation est passible d'une infraction en vertu de l'article 19 du règlement 78 de la loi sur la conservation et de la mise en valeur de la faune.

L'amende prévue est de 500\$ plus les frais

Pour acquitter les frais :
ALIMENTATION DUPLAIN
ACCOMMODATION MARIE-CLAUDE
POSTE D'ACCUEIL VIRTUEL DE LA ZEC (PAV)





zec
Batiscan-Neilson

À compter du 1er décembre 2023, toute personne qui circule sur la zec devra acquitter un droit de circulation, et ce, sur une base annuelle se terminant le 30 avril de chaque année.

Si vous êtes membre de la fédération des clubs des motoneigistes du Québec et que vous restez sur les sentiers entretenus de la fédération, vous n'avez pas à défrayer les frais pour le droit de circulation sur la zec Batiscan-Neilson.

Les gens qui ont payé un droit de circulation annuel n'auront pas de supplément à payer pour circuler en période hivernale. De plus ce droit est valide pour la saison financière en cours jusqu'au 30 avril de l'année suivante (ex: Paul achète son droit de réseau annuel de 130\$ le 4 décembre 2023. Son réseau routier annuel sera valide pour toute la saison 2024 à venir jusqu'au 30 avril 2025). Avec le droit de circulation annuel, l'enregistrement n'est pas obligatoire durant la période du 1er décembre au 30 avril.

Pour ceux ne possédant pas de droit de circulation annuel, il leur sera possible de payer un droit de circulation quotidien, et ce, via le poste d'accueil virtuel (PAV) de la zec. Pour les gens qui paieront un droit d'accès quotidien de 12.50\$, vous devrez utiliser le PAV et aller dans la section vous enregistrer pour payer votre accès quotidien. (ex: Paul projette se déplacer sur le territoire de la zec du vendredi au dimanche. Il procède à son enregistrement sur le PAV et son droit d'accès de 12,50\$ sera valide pour son séjour jusqu'au dimanche. Paul remet à la sortie du territoire son droit d'accès dans la boîte de retour ou il procède à la fermeture de ce dernier sur le PAV).

Pour ceux désirant pratiquer la pêche blanche, vous devrez obligatoirement payer un droit de pêche blanche et vous enregistrer préalablement votre séjour sur le territoire. Ce frais est également valide pour les personnes qui se sont prémunies d'un forfait de pêche estival, car la pêche blanche est exclue des forfaits estivaux. À noter que l'enregistrement est obligatoire durant la période permise de la pêche blanche du 15 janvier au 10 mars 2024. Pour les gens qui désirent pêcher, vous devrez utiliser le PAV et aller dans la section vous enregistrer pour payer votre accès quotidien et faire votre enregistrement. Vous devrez également remettre vos informations de pêche à la sortie du territoire soit en laissant l'information dans la boîte conçue à cet effet ou en envoyant un courriel de votre déclaration à l'adresse suivante : zecbatiscanneilson@reseauzec.com.

PÊCHE BLANCHE : 25\$ / JOUR
50\$ / ANNÉE (MEMBRE)
80\$ / ANNÉE (NON-MEMBRE)
GRATUIT POUR LES 17 ANS ET MOINS

PROCÉDURES

OUVERTURE ANNUELLE